

## SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

# Cadeau empoisonné ?

Pour la première fois, une étude dresse le classement des villes qui compteront le plus de contribuables exonérés (81 % à Marseille). Et le montant du "manque à gagner" qu'elles devront supporter. Même si l'État a promis de compenser cette perte à l'euro près, les inquiétudes demeurent. Notre dossier. / PHOTO T.G. P. IV

Marseille  
**178**  
millions d'euros  
à compenser par l'État



## Un "cadeau" à 10 milliards

Par Laurent ALEXANDRE

**M**arseille se retrouve en tête d'un classement qui n'est pas passé inaperçu alors que s'est ouvert, hier, le Congrès national réunissant des maires vent debout contre la suppression progressive de la taxe d'habitation. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron qui enchante les contribuables mais que le gouvernement a bien du mal à faire accepter aux élus locaux.

Dans ce "palmarès" dressé par la commission des finances du Sénat, la cité phocéenne sera la ville la plus impactée en France par cette réforme de la fiscalité locale qui s'échelonnera sur les trois prochaines années. Le "manque à gagner" que l'État a promis de "compenser à l'euro près", comme l'a réaffirmé hier Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, s'élèvera en 2020 à 178 millions d'euros avec un total de 81 % de contribuables exonérés. Sur ce podium, Paris prend la deuxième place (avec 151 millions à rembourser par l'État et 56 % d'exonérés) ; et Toulouse la médaille d'argent (80 millions d'euros et 76 % d'exonérés). Au total, pour l'ensemble de l'Hexagone, la commission des finances du Sénat a évalué le coût de la réforme à près de 10 milliards en 2020. Ce "cadeau" promis par le gouvernement pour 80 % des contribuables a donc un coût. Et si c'est une bonne nouvelle pour le porte-monnaie des habitants, les élus craignent de devoir payer la facture.

[Lire la suite page IV](#) ▶▶

## Taxe d'habitation : qui perd, qui gagne ?

Alors que 80 % des contribuables en moyenne sont assurés de trouver leur compte dans cette réforme, les communes, elles, sont toujours dans le flou

➔ Suite de la 1<sup>re</sup> page

**A** entendre le gouvernement qui a promis de compenser à l'euro près, ça ne coûtera donc rien à la collectivité. Pour l'instant, c'est une théorie. Dans la pratique, et c'est le sentiment partagé par l'immense majorité des élus locaux, il y a de quoi être très inquiet, commente Roland Blum, l'adjoint aux finances de Marseille. Car,

soyons honnêtes, c'est encore le flou le plus total. Ce "flou" concerne notamment la mécanique de compensation d'un impôt dont le mode de calcul est très complexe. Un système qui ressemble à une usine à gaz où se mélangent des taux établis par les collectivités et des bases déterminées, elles, par les services de l'État (lire ci-dessous) et dont les nouvelles modalités ne sont pas encore très claires. "Cette réforme de la taxe d'habitation,

qui est appelée à complètement disparaître, c'est une réforme provisoire qui appelle une refonte globale de la fiscalité locale en 2019", croit savoir Pierre-Olivier Hoffer. Expert en fiscalité, il dirige le cabinet Exfilo qui conseille une centaine de communes: "Les collectivités ont des doutes sur la compensation promise par l'État et elles savent qu'elles vont perdre leurs marges de manœuvre concernant la fixation des taux. Les élus ont donc

effectivement de quoi être inquiets." En résumé, si la grande majorité des contribuables se frottent les mains à l'idée d'économiser 1 000 euros par an en moyenne, les élus locaux, eux, grognent. Car la taxe d'habitation leur permet d'enranger des recettes directes, synonymes d'indépendance par rapport à l'État pour mener à bien leurs projets locaux... censés profiter aux habitants.

La.A.

### L'USINE À GAZ DE LA COMPENSATION

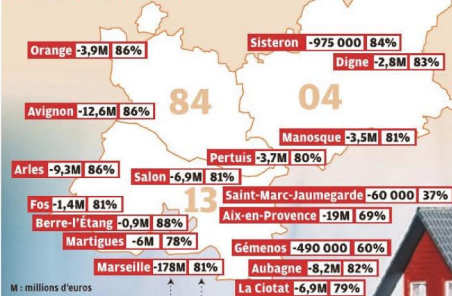
Dans le projet de loi de finances pour 2018, le mécanisme de la compensation est évoqué mais pas de façon claire: "L'État prendra en charge les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017", peut-on lire. Concrètement, cela veut dire que si les conseils municipaux souhaitent augmenter leur taux, l'État n'augmentera pas proportionnellement sa compensation. Ce seront aux contribuables de payer.

Pour rappel, la taxe d'habitation est le produit de deux données: d'une part, des taux communaux et intercommunaux (il n'y a plus de part départementale depuis 2011) votés par les élus locaux, que l'on multiplie par la valeur locative des logements d'une ville, calculé, lui, par les services du ministère des Finances.

### ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- La taxe d'habitation va être progressivement supprimée pendant trois ans, par tranche d'un tiers, entre novembre (période à laquelle cette taxe est prélevée) 2018 et novembre 2020: en 2018, elle baissera de 30 % pour les foyers fiscaux concernés, puis de 65 % en 2019 et enfin de 100 % en 2020.
- Cette exonération se fera en trois ans: (-30 % en 2018, -65 % en 2019 et -100 % en 2020) pour les foyers concernés et dépendra du revenu fiscal de référence 2017 (celui indiqué sur la déclaration de revenus) avec certains seuils:
  - 30 000 euros pour un célibataire;
  - 48 000 euros pour un couple;
  - 54 000 euros pour un couple avec un enfant;
  - 61 000 euros pour un couple avec deux enfants;
  - 74 000 euros pour un couple avec trois enfants.

### Simulation des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation en 2020 dans vos communes



M : millions d'euros  
Taxe d'habitation perdue en 2020 pour le budget de la ville et que l'État s'est promis de compenser  
% de foyers exonérés



Graphisme Sébastien BAGNIS

▲ La commission des finances du Sénat a produit un document qui tente de recenser l'impact de la suppression progressive de la taxe d'habitation dans toutes les communes de France. Sans surprise, l'impact sera faible dans les villes les plus riches dans la mesure où leurs habitants, plus aisés, vont continuer à payer cet impôt local. Exemple à Saint-Marc-Jaumegarde.

Dans cette commune du Pays d'Aix très huppée qui compte un millier d'habitants, seuls 35 foyers fiscaux sur les 435 recensés sont actuellement exonérés de la taxe d'habitation, soit 8 % seulement. En 2020, à la faveur du "cadeau fiscal" voulu par l'État, ce pourcentage sera de 37,24 % contre 80 % à l'échelle nationale. L'effet sera inverse dans une ville pauvre, de par le reve-

### Et en France

Rang	Commune	Taxe d'habitation perdue (M€)	% de foyers exonérés
1 <sup>er</sup>	Marseille	-178	81%
2 <sup>e</sup>	Paris	-151	56%
3 <sup>e</sup>	Toulouse	-80	76%
4 <sup>e</sup>	Lyon	-78	71%
5 <sup>e</sup>	Nice	-60	79%
6 <sup>e</sup>	Nantes	-53	76%
7 <sup>e</sup>	Montpellier	-44	81%
8 <sup>e</sup>	Strasbourg	-42	78%
9 <sup>e</sup>	Bordeaux	-38	74%
10 <sup>e</sup>	Rennes	-38	78%
11 <sup>e</sup>	Toulon	-30	83%
12 <sup>e</sup>	Reims	-30	83%
13 <sup>e</sup>	Le Mans	-29	83%
14 <sup>e</sup>	St-Étienne	-29	86%
15 <sup>e</sup>	Lille	-28	80%



nu fiscal de ses habitants, comme Avignon. On recense actuellement 27,5 % de foyers exonérés par la taxe d'habitation dans la cité des papes; dans trois ans, il y en aura 86,2 %, soit six points au-dessus de la moyenne nationale. Cela se traduira par un "trou" de 12,6 millions dans le budget communal que l'État devra rembourser.

## Gérald Darmanin tente de rassurer les maires

Le ministre des comptes publics savait qu'il était attendu au tournant par les élus locaux, vent debout contre la suppression de la taxe d'habitation. Alors, dès lundi, à la veille de l'ouverture du Congrès des maires à Versailles, il a tenté de une nouvelle fois de déminer le terrain, en réaffirmant un principe déjà martelé par le gouvernement, à savoir que cette suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, prévue sur trois ans, sera "compensée intégralement par l'État aux communes".

"Nous allons compenser l'intégralité de cet impôt, non seulement par rapport à l'année 2017 mais par rapport à la dynamique, la dynamique des habitants, et la dynamique des bases, c'est-à-dire des nouveaux locaux par exemple, qu'un maire construirait dans sa commune", a-t-il précisé. Puis dans trois ans, "nous allons réfléchir à une nouvelle fiscalité locale", a-t-il assuré en rappelant que les valeurs locatives n'avaient pas évolué depuis les années 1970. "Il faut y réfléchir ensemble et on le fera dans le cadre

de la prochaine Conférence nationale des territoires en décembre." Mais il ne faut pas oublier que la suppression de la taxe d'habitation, c'est aussi une question de pouvoir d'achat, 10 milliards d'impôts en moins pour les Français", a-t-il ajouté en précisant ne pas craindre de censure du Conseil constitutionnel que des sénateurs LR ont saisi pour faire capoter la réforme. Beaucoup de Français sont déjà exonérés, qu'il s'agit d'un dégrèvement, et qu'il n'y a aucun problème d'équité entre les territoires."